

13.06.2025 – 10:32 Uhr

Le Conseil fédéral approuve le Rapport d'activité et de gestion 2024 du conseil de l'IFSN

Brugg (ots) -

Le conseil de l'IFSN juge responsable, appropriée et de haute qualité l'activité de surveillance des installations nucléaires suisses exercée par l'IFSN.

Surveillance stratégique de l'IFSN

En tant qu'organe de surveillance stratégique et interne de l'IFSN, le conseil de l'IFSN fixe tous les quatre ans les objectifs à long terme de l'autorité de surveillance dans le mandat de prestations. Ces objectifs sont concrétisés chaque année dans une convention de prestations. Le conseil de l'IFSN informe le Conseil fédéral de l'état de réalisation des objectifs dans le cadre de son Rapport annuel d'activité et de gestion. Celui consacré à l'année 2024 a été approuvé par le Conseil fédéral le 6 juin 2025.

Exploitation à long terme des centrales nucléaires

Compte tenu des incertitudes persistantes en matière de politique énergétique et des retards dans le développement des énergies renouvelables, les centrales nucléaires existantes continueront de jouer un rôle porteur dans la sécurité d'approvisionnement de la Suisse au cours des prochaines décennies. Dans ce contexte, l'exploitation sûre à long terme de ces installations gagne encore en importance.

Demandes d'autorisation générale pour les dépôts en profondeur

Le dépôt en couches géologiques profondes pour les déchets radioactifs a constitué un autre point fort de l'année sous revue. L'IFSN va examiner les demandes déposées par la Nagra en novembre 2024 et rédigera une expertise d'ici à 2027 à l'intention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Vous trouverez des informations détaillées dans le [Rapport d'activité et de gestion 2024 du conseil de l'IFSN](#)

Contact:

Conseil de l'IFSN
Secrétariat spécialisé
fachsekretariat@ensi-rat.ch
T: +41 56 460 86 78
www.ensi-rat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100050359/100932559> abgerufen werden.